



CANADA

COMMUNIQUE

No. 87

FOR IMMEDIATE RELEASE  
DECEMBER 17, 1970

SPECIAL MISSION TO THE COMMONWEALTH CARIBBEAN

---

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, announced today that the Canadian Government had considered, and taken a number of decisions on, a report prepared by Senator, the Honourable Paul Martin, on Canadian relations with the Commonwealth Caribbean.

In September and October of this year Senator Martin had undertaken on behalf of the Canadian Government a special mission to 13 countries and territories in the area. His report stressed that relations between Canada and the Commonwealth Caribbean remained basically good and that he had found no evidence in the area of deterioration of goodwill towards Canada. Problems had, of course, existed and would undoubtedly continue to exist. Canadian relations with the area cover a complex series of activities, and each country in it has its own marked characteristics and preoccupations. The intent of the current Government decisions is to take steps to help the Commonwealth Caribbean countries in their economic problems, to confirm or modify existing Canadian policies towards the area, and to strengthen machinery for the carrying out of Government policies.

Among recommendations approved by the Government was extension for the calendar year 1971 of the current rebates system of paying to Commonwealth Caribbean countries amounts of duty collected on sugar imported from them. This decision will be reviewed at such time as the Government considers the Tariff Board report on sugar expected in 1971. With introduction of an International Sugar Agreement in 1969 it had been the opinion of the Canadian Government that sugar rebates payments might be drawn to a termination. In the light of representations from the region, however, about difficulties their sugar industry was facing and the need for a longer period of adjustment, the Canadian Government decided earlier this year to continue payments for 1970. The current decision extends the period to 1971 during the course of which year Government decisions will need to be taken on the Tariff Board report on sugar. This further extension represents a positive response by the Canadian Government to requests made to Senator Martin by the Commonwealth Caribbean countries.

These sugar payments are separate from, and additional to, the proposed \$5 million Agricultural Development Fund which the Canadian Government has also decided to launch immediately. Earlier misunderstandings about this fund were cleared up during Senator Martin's special mission to the area and it was given very favourable reception. It has been agreed that the fund will be substantially untied, on liberal terms, and replenishable. Details remain to be worked out with eligible recipient countries about criteria for selecting projects and operational structure, but it is the intention of the Canadian Government to move ahead rapidly with its implementation. The Canadian Government proposes to explore the use of regional institutions in the implementation of the fund, but in the meantime is open to applications for projects from eligible governments.

Other matters considered by the Canadian Government included encouragement of responsible investment through programmes currently administered by the Canadian International Development Agency and Export Development Corporation, maintenance of Canada's non-discriminatory immigration policy, resolution of bilateral trading problems, the desire of the area to export more to Canada, the need to improve administration of Canada's substantial development assistance programme for the area, the possibility of closer co-operation in a number of fields, and the means of strengthening co-ordination of policies in Canada.

Senator Martin's report to the Canadian Government is based on his exchanges with the governments in the Commonwealth Caribbean. On December 8 he made a comprehensive statement to the Senate of Canada and this statement provides further background to current Government decisions.



CANADA

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

No. 87

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
LE 17 DECEMBRE 1970

---

MISSION SPECIALE AUX ANTILLES DU COMMONWEALTH

---

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce que le Gouvernement canadien a examiné un rapport de M. Paul Martin, sénateur, sur les relations du Canada avec les Antilles du Commonwealth et qu'il a pris un certain nombre de décisions à ce sujet.

En septembre et en octobre de cette année, le sénateur Martin avait entrepris, pour le compte du Gouvernement canadien, une mission spéciale dans 13 pays et territoires de la région. Son rapport souligne que les relations entre le Canada et les pays du Commonwealth de la région des Caraïbes sont demeurées foncièrement bonnes et qu'il n'y a constaté aucun fléchissement du bon vouloir des gens envers le Canada. Des problèmes existent évidemment et continueront sans doute d'exister. Les relations du Canada avec la région comportent un ensemble complexe d'activités, et chaque pays des Caraïbes a des caractéristiques et des préoccupations qui lui sont propres. Les décisions gouvernementales actuelles s'inspirent du désir de prendre les mesures nécessaires pour aider les pays antillais du Commonwealth à résoudre leurs problèmes économiques, de confirmer ou de modifier la politique canadienne existante à l'égard de la région, et de renforcer le dispositif d'exécution de cette politique.

Parmi les recommandations approuvées par le Gouvernement figurent la prolongation, pour l'année civile 1971, du régime actuel de remises qui consiste à payer aux pays antillais du Commonwealth le montant des droits imposés sur le sucre importé de ces pays. Cette décision sera remise à l'étude lorsque le Gouvernement examinera le rapport sur le sucre que la Commission du tarif doit soumettre en 1971. A l'avènement d'un accord international sur le sucre en 1969, le Gouvernement canadien était d'avis qu'on pourrait mettre fin aux remises sur le sucre. Devant les protestations qui ont émané de la région, toutefois, à cause des difficultés qu'éprouvait l'industrie sucrière et le besoin qu'elle avait d'une plus longue période d'ajustement, le Gouvernement canadien a décidé, au début de la présente année, de continuer le paiement des remises en 1970. La décision actuelle étend cette période à l'année 1971, au cours de laquelle le Gouvernement devra se prononcer en se fondant sur le rapport de la Commission du tarif sur le sucre. Cette nouvelle prolongation constitue une réponse positive, de la part du Gouvernement canadien, aux demandes faites au sénateur Martin par les pays antillais du Commonwealth.

Ces paiements sur le sucre restent distincts du Fonds de développement agricole de cinq millions de dollars que le Gouvernement canadien a décidé d'établir immédiatement. La mission spéciale du sénateur Martin dans la région ayant permis de dissiper les malentendus qui existaient à ce sujet, la proposition a été accueillie très favorablement. Il a été convenu que le Fonds serait en grande partie inconditionnel, que les modalités en seraient libérales et qu'il pourrait être renouvelé. Les détails de son fonctionnement doivent être réglés avec les pays bénéficiaires en ce qui concerne, notamment, les critères du choix des projets et la structure opérationnelle; toutefois, le Gouvernement a l'intention de passer rapidement à l'exécution. Il se propose d'étudier l'à-propos d'utiliser des institutions régionales pour l'exploitation du Fonds, mais dans l'intervalle il est disposé à recevoir des demandes de projets de la part des pays bénéficiaires.

Parmi les autres questions que le Gouvernement canadien étudie figurent l'encouragement à accorder aux investissements sérieux par l'intermédiaire des programmes qu'administrent actuellement l'Agence canadienne de développement international et la Société pour l'expansion des exportations, le maintien de la politique d'immigration non-discriminatoire du Canada, la solution des problèmes du commerce bilatéral, le désir de la région d'exporter davantage vers le Canada, le besoin d'améliorer l'administration de l'aide canadienne considérable apportée à la région, la possibilité d'une coopération plus étroite dans un certain nombre de domaines, et les moyens de renforcer la coordination des politiques au Canada.

Le rapport du sénateur Martin au Gouvernement canadien est fondé sur ses échanges de vues avec les gouvernements des pays du Commonwealth de la région des Caraïbes. Le 8 décembre, M. Martin a fait au Sénat une déclaration globale qui apporte de nouvelles lumières sur les présentes décisions du gouvernement.